Morgan Stanley Investment Funds

Global Balanced Risk Control Fund of Funds

(Classe d'actions de capitalisation)

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce Fonds présente, au regard des attentes de l'Autorité des Marchés Financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.

Objectif D'Investissement

Obtenir des revenus et la croissance à long terme de votre investissement.

Approche d'investissement

L'objectif d'investissement consiste à dégager un niveau attractif de rendements totaux en gérant un large éventail d'actifs dans une fourchette de risque ciblée de 4 à 10 %, qui est susceptible d'évoluer. Le fonds investit principalement dans des actions, des obligations, des investissements liés à des produits de base et des liquidités. Les fonds communs de placement à gestion active, y compris ceux gérés par MSIM, les ETF et les contrats à termes sur indices, font partie des investissements du Fonds.

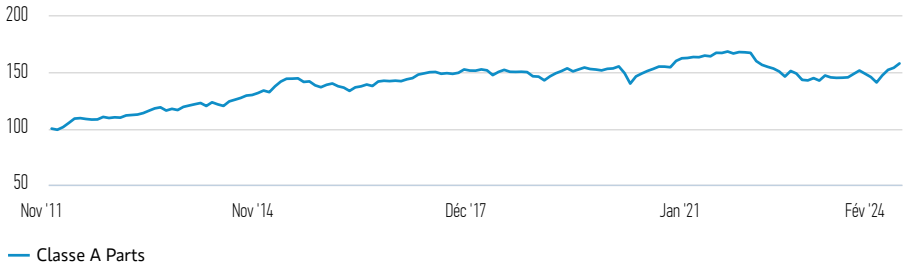
Nos équipes d'investissement	ARRIVÉE DANS L'ENTREPRISE	ANNÉES D'EXPÉRIENCE DANS LE SECTEUR
Rui De Figueiredo, Head and CIO of the Solutions & Multi-Asset Group	2007	26
Ryan Meredith, Head of Portfolio Solutions Group	2007	25
Jim Caron, Chief Investment Officer	2006	32
Damon Wu, Gérant du Portefeuille	2008	17

Les membres de l'équipe peuvent changer à tout moment et sans préavis.

Classe A Actions (en %, nettes de frais) EUR

Performance de 100 EUR investis depuis le lancement (valeur de rachat)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



Performances des investissements (en %, nettes de frais) en EUR

	Cumulatif (%)				Annualisé (% p.a.)			
	1 M	3 M	DEPUIS LE DÉBUT D'ANNÉE	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	LANCEMENT
Classe A Parts	2,52	7,21	3,75	8,54	-1,18	1,15	2,50	3,79

Performances calendaires (%)	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Classe A Parts	6,69	-14,75	2,97	5,88	7,44	-5,70	5,36	4,47	3,98	7,88

L'équipe d'investissement n'utilise pas d'indice de référence pour gérer le portefeuille.

Tous les calculs des données de performance sont basés sur une comparaison de la VL, sont exprimés nets de frais et ne prennent pas en compte les commissions et coûts relatifs à l'émission et au rachat de parts. La source de toutes les données relatives aux performances et aux indices est Morgan Stanley Investment Management.

La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent baisser ou augmenter et un investisseur peut ne pas récupérer le montant investi.

PORTFOLIO SOLUTIONS GROUP

Type de part	CLASSE A
Devise	Euro
ISIN	LU0694238501
Bloomberg	MSGBRCA LX
Date de lancement	02 Novembre 2011
Valeur liquidative	€ 39,53

Caractéristiques du fonds	
Lancement du Fonds	02 Novembre 2011
Devise de référence	Euro
Total de l'actif	€ 2,5 milliard(s)
Structure	Luxembourg SICAV

Frais (%)	CLASSE A
Droits d'entrée max	5,75
Frais courants	**2,39**
Frais de gestion	2,00

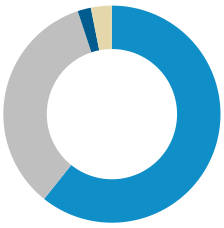
Le montant indiqué des droits d'entrée est le maximum possible. Dans certains cas vous pourrez payer moins ; votre conseiller financier peut vous aider à déterminer ce montant. Les frais courants reflètent les payements et frais engagés lors du fonctionnement du fonds et sont déduits des actifs du fonds pour la période. Ils incluent les commissions et frais de gestion, de fiducie/dépôt et d'administration. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section sur les charges et les frais associés du Prospectus.

Souscriptions (USD)	CLASSE A
Investissement initial minimum	0
Investissement suivant minimum	0

Statistiques (3 ans annualisés)	CLASSE A
Ratio de Sharpe	-0,33
Volatilité du fonds (Écart-type) (%)	7,27

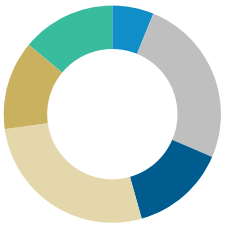
Caractéristiques	FONDS
Duration (années)	2,00

Répartition des actifs (% de l'actif net)[3]



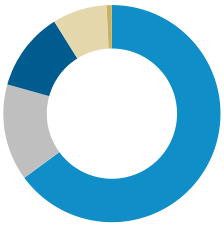
	FONDS
Actions	60,75
Produits de taux	34,15
Matières premières	1,99
Liquidités	3,11

Répartition qualitative (% des obligations)[1,4]



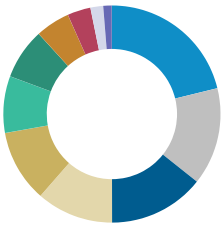
	FONDS
AAA	6,19
AA	25,26
A	14,18
BBB	27,16
BB	13,24
B ou note inférieure	13,96

Exposition régionale (% des actions)[1,3]



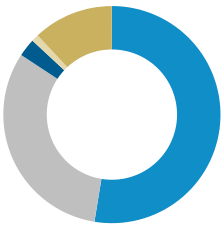
	FONDS
Amérique du Nord	64,94
Europe	14,39
Marchés émergents	11,79
Japon	8,09
Asie hors Japon	0,79

Répartition sectorielle (% des actions)[1,2,3]



	FONDS
Technologie de l'information	21,18
Services financiers	14,51
Biens de consommation discretionnaires	14,30
Valeurs industrielles	11,44
Santé	10,78
Biens de consommation courants	8,44
Services de communication	7,58
Energie	5,12
Matériaux	3,48
Immobilier	1,89
Services aux collectivités	1,28
Liquidités	--

Exposition aux devises (% de l'actif net)[1,3]



	FONDS
EUR	52,58
USD	31,67
JPY	2,69
GBP	1,06
Autres	11,99

[1] La somme des chiffres peut ne pas être égale à 100% en raison de l'arrondi.
[2] Pour de plus amples informations sur la classification sectorielle et les définitions, veuillez consulter le site www.msci.com/gics et le glossaire sur www.morganstanley.com/im.
[3] Les informations sont fournies avec un délai correspondant aux obligations de publicité des compartiments et sont calculées sur la base des dix participations les plus importantes, ou sur l'ensemble des participations, selon les disponibilités.
[4] Les données relatives à la qualité des titres sont issues de Fitch, Moody's et S&P. Lorsque les notations de crédit des titres individuels diffèrent entre les trois agences de notation, la notation la plus « élevée » est appliquée. La notation des CDS est fondée sur la notation la plus « élevée » de l'obligation de référence sous-jacente. Les « liquidités » comprennent les investissements dans des instruments d'échéance courte, y compris les investissements dans les fonds Morgan Stanley Liquidity.

Pour prendre connaissance de tous les risques, veuillez consulter le Prospectus disponible sur www.morganstanleyinvestmentfunds.com. Toutes les données sont au 29.02.2024 et peuvent changer tous les jours.

Classe d'actions A - Profil de risque et de rendement

La catégorie de risque et de rendement indiquée repose sur des données historiques.

- Les données historiques ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.
- Ainsi, cette catégorie peut varier dans le temps.
- Plus la catégorie est élevée, plus le potentiel de rendement est important, tout comme le risque de perte du placement. La catégorie 1 ne fait pas référence à un placement dépourvu de risque.
- Le fonds appartient à cette catégorie car il investit dans un large éventail d'actifs qui comportent différents niveaux de risque et le rendement simulé et/ou enregistré du fonds a historiquement connu des hausses et des baisses de moyenne amplitude.
- La variation des taux de change entre la devise du fonds et celles des investissements effectués par celui-ci peut avoir un impact sur la valeur du fonds.

Cette classification ne tient pas compte d'autres facteurs de risque qui doivent être analysés avant de prendre une décision d'investissement, tels que :

- La valeur des obligations est susceptible de diminuer lorsque les taux d'intérêt augmentent, et vice-versa.
- La valeur des instruments dérivés financiers est très sensible et peut se solder par des pertes supérieures au montant investi par le compartiment.
- Les émetteurs peuvent ne pas être en mesure de rembourser leur dette, auquel cas votre investissement perdra de sa valeur. Ce risque est plus élevé lorsque le fonds investit dans des obligations à notation inférieure.
- Le fonds a recours à d'autres parties pour fournir certains services, réaliser des investissements ou des opérations. Le fonds peut subir des pertes financières en cas de faillite de ces parties.
- Les facteurs de durabilité peuvent faire courir un risque aux investissements, par exemple : valeur des actifs à impact, coûts d'exploitation.
- Le nombre d'acheteurs ou de vendeurs peut être trop faible, ce qui peut avoir une incidence sur la capacité du fonds à acheter ou vendre des titres.
- Investir sur les marches émergents est plus risqué dans la mesure où les systèmes politiques, juridiques et opérationnels y sont parfois moins développés que dans les pays industrialisés.
- La performance passée n'est pas un indicateur fiable des performances futures. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations des taux de change. Le montant des placements et les revenus qui en découlent peuvent baisser ou augmenter et les investisseurs peuvent perdre l'intégralité ou une partie de leurs investissements.
- La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent fluctuer et rien ne garantit que le Fonds atteindra ses objectifs de placement.
- Les investissements pouvant être réalisés dans des devises diverses, les fluctuations des taux de change entre les devises peuvent entraîner des évolutions à la hausse ou à la baisse de la valeur des investissements. En outre, la valeur des investissements peut être affectée par les variations de change entre la monnaie de référence de l'investisseur et la devise de référence des placements.

Classes d'actions A supplémentaires

	DEVISE	LANCEMENT	ISIN	BLOOMBERG
A (USD)	USD	29.04.2022	LU2473713621	MORCFAU LX
AH (USD)	USD	18.08.2014	LU1099740216	MSGBRAH LX

Les demandes de souscription d'actions du Fonds ne doivent pas être effectuées sans consultation préalable du Prospectus actuel et du Document d'informations clés (« DIC ») ou du Document d'informations clés pour l'investisseur (« DICI »), qui sont disponibles en anglais et dans la langue officielle de votre juridiction locale au numéro suivant morganstanleyinvestmentfunds.com ou gratuitement auprès du siège social de Morgan Stanley Investment Funds, European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.S. Luxembourg B 29 192.
Les informations relatives aux aspects du Fonds en lien avec le développement durable et la synthèse des droits des investisseurs sont disponibles sur le site Internet susmentionné.
Si la société de gestion du Fonds concerné décide de mettre fin à l'accord de commercialisation dans tout pays de l'EEE où ce Fonds est enregistré à la vente, elle le fera conformément aux règles UCITS en vigueur.

DÉFINITIONS

Bloomberg désigne le « Bloomberg Global Identifier (BBGID) ». Il s'agit d'un code alphanumérique unique de 12 caractères qui permet d'identifier des valeurs mobilières, sur un terminal Bloomberg. Le terminal Bloomberg, un système fourni par Bloomberg L.P., permet aux analystes d'accéder en temps réel aux données des marchés financiers et d'effectuer des analyses. Chaque code Bloomberg commence avec le même préfixe BBG, suivi de neuf autres caractères. Nous avons inclus dans le présent guide le code Bloomberg de chaque classe d'actions de chacun des fonds. La **duration** mesure la sensibilité du prix (valeur du principal) d'un produit obligataire à une variation des taux d'intérêt. La duration est exprimée en nombre d'années. La hausse des taux d'intérêts s'accompagne d'une baisse des prix des obligations, tandis que les taux d'intérêts en baisse signifient une hausse des prix des obligations. **ISIN** est l'acronyme de « International Securities Identification Number »

(numéro d'identification des titres internationaux) ; il s'agit d'un code à 12 caractères composé de chiffres et de lettres, qui identifie les titres de façon distincte. Les **Liquidités** la valeur des actifs pouvant être immédiatement convertis en liquidités. Celles-ci comprennent les effets de commerce, les opérations de change ouvertes, les bons du Trésor et d'autres instruments à court terme. Ces instruments sont considérés comme des liquidités, car ils sont jugés liquides et ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur. Le **ratio de Sharpe** est une mesure ajustée du risque calculée comme le ratio entre le rendement excédentaire et l'écart-type. Le ratio de Sharpe détermine le rendement par unité de risque. Plus le ratio de Sharpe est élevé, meilleur sera l'historique de performance ajustée du risque. La **VL** est la valeur liquidative par action du fonds (VL), qui représente la valeur des actifs d'un fonds moins son passif. La **volatilité du fonds (Écart-type)** mesure la disparité des rendements de performance individuels, au sein d'une série de performances, par rapport à la valeur moyenne ou médiane.

DISTRIBUTION

Le présent document s'adresse et doit être distribué exclusivement aux personnes résidant dans des pays ou territoires où une telle distribution ou mise à disposition n'est pas contraire aux lois et réglementations locales en vigueur. Il incombe à toute personne en possession de ce document et à toute personne désireuse de faire une demande de souscription dans des Parts conformément au Prospectus de s'informer des lois et réglementations en vigueur dans les pays ou territoires concernés et de s'y conformer. MSIM, la division de gestion d'actifs de Morgan Stanley (NYSE : MS) et ses sociétés affiliées ont passé des accords pour commercialiser leurs produits et services respectifs. Chaque société affiliée de MSIM est réglementée de manière appropriée dans la juridiction où elle opère. Les sociétés affiliées de MSIM sont Eaton Vance Management (International) Limited, Eaton Vance Advisers International Ltd, Calvert Research and Management, Eaton Vance Management, Parametric Portfolio Associates LLC, et Atlanta Capital Management LLC.

Dans l'UE, les documents de MSIM et d'Eaton Vance sont publiés par MSIM Fund Management (Ireland) Limited (« FMIL »). FMIL est une société privée à responsabilité limitée par actions immatriculée en Irlande sous le numéro 616661 et réglementée par la Banque Centrale d'Irlande. Son siège social est situé à l'adresse 24-26 City Quay, Dublin 2, DO2 NY19, Irlande.

En dehors de l'UE, les documents de MSIM sont publiés par Morgan Stanley Investment Management Limited (MSIM Ltd), une société agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Enregistrée en Angleterre. Numéro d'enregistrement : 1981121. Siège social : 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA.

Suisse: les documents de MSIM sont publiés par Morgan Stanley & Co. International plc, Londres, succursale de Zurich, une société agréée et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« FINMA »). Siège social : Beethovenstrasse 33, 8002 Zurich, Suisse. **Italie:** MSIM FMIL (succursale de Milan), (Sede Secondaria di Milano), Palazzo Serbelloni Corso Venezia, 16 20121 Milan, Italie. **Pays-Bas:** MSIM FMIL (succursale d'Amsterdam), Tour Rembrandt, 11e étage Amstelplein 1 1096HA, Pays-Bas. **France:** MSIM FMIL (succursale de Paris), 61, rue de Monceau, 75008 Paris, France. **Espagne:** MSIM FMIL (succursale de Madrid), Calle Serrano 55, 28006, Madrid, Espagne.

Dubaï: MSIM Ltd (Bureau de représentation, Unit Precinct 3-7 th Floor-Unit 701 and 702, Level 7, Gate Precinct Building 3, Dubai International Financial Centre, Dubaï, 506501, Émirats arabes unis. Téléphone : +97 (0)14 709 7158).

Ce document est distribué dans le Centre financier international de Dubaï par Morgan Stanley Investment Management Limited (bureau de représentation), une entité réglementée par la Dubai Financial Services Authority (« DFSA »). Il n'est destiné qu'à être utilisé par des clients professionnels et des contreparties de marché. Ce document n'est pas destiné à être distribué aux clients particuliers, et ceux-ci ne doivent pas agir sur la base des informations qui y sont contenues.

Ce document concerne un produit financier qui n'est soumis à aucune forme de réglementation ou d'approbation par la DFSA. La DFSA n'est pas responsable de l'examen ou de la vérification des documents relatifs à ce produit financier. Par conséquent, la DFSA n'a pas approuvé ce document ou tout autre document associé, ni pris de mesures pour vérifier les informations qui y figurent, et décline tout responsabilité à cet égard. Le produit financier auquel ce document se rapporte peut être illiquide et/ou soumis à des restrictions quant à sa revente ou son transfert. Les acheteurs potentiels sont tenus d'effectuer leurs propres vérifications concernant ce produit financier. Si vous ne comprenez pas le contenu de ce document, veuillez consulter un conseiller financier agréé.

Hong Kong: Le présent document est diffusé par Morgan Stanley Asia Limited aux fins d'utilisation à Hong Kong et ne peut être diffusé qu'auprès d'« investisseurs professionnels » au sens du Securities and Futures Ordinance (décret sur les valeurs mobilières et les contrats à terme) de Hong Kong (Cap 571). Le contenu du présent document n'a été révisé ni approuvé par aucune autorité de réglementation, y compris la Securities and Futures Commission de Hong Kong. En conséquence, à moins que la loi en vigueur ne prévoie des exceptions, ce document ne devra pas être publié, diffusé, distribué, ni adressé aux particuliers résidant à Hong Kong, ni mis à leur disposition. **Singapour:** L'objet de ce document ne saurait être considéré comme une offre de souscription ou d'achat, directe ou indirecte, présentée au public ou à des membres du public de Singapour autres que (i) des investisseurs institutionnels selon la définition de l'article 304 de la Securities and Futures Act («SFA»), chapitre 289; ou (ii) les personnes concernées par toute autre disposition applicable de la SFA, et conformément aux conditions de celle-ci. En particulier, pour les fonds d'investissement qui ne sont pas autorisés ou reconnus par le MAS, les parts de ces fonds ne peuvent pas être proposées au public de détail; tout document écrit délivré à des personnes dans le cadre d'une offre n'est pas un prospectus au sens de la SFA et, par conséquent, la responsabilité légale de la SFA en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'applique pas, et les investisseurs doivent examiner attentivement s'il leur est bien adapté.

Australie: Ce document est publié par Morgan Stanley Investment Management (Australia) Pty Ltd ABN 22122040037, AFSL No. 314182 et ses affiliés et ne constitue pas une invitation à investir. Morgan Stanley Investment Management (Australia) Pty Limited donne les moyens aux filiales de MSIM de fournir des services financiers à la clientèle de gros en Australie. Une invitation à investir ne peut être proposée que lorsqu'aucune publication d'information n'est requise par la Corporations Act 2001 (Cth) (la « Corporations Act »). Toute invitation à investir ne pourra pas être considérée comme telle si une publication d'information est requise par la Corporations Act 2001 et ne sera faite qu'à des personnes ayant le statut de « client de gros » (wholesale client), tel que défini dans la Corporations Act. Ce document ne sera pas déposé auprès de l'Australian Securities and Investments Commission.

Chili : Les investisseurs potentiels sont informés que ce document concerne des titres étrangers qui peuvent être enregistrés au Registre des titres étrangers (« FSR ») de la Commission des marchés financiers (Comisión para el Mercado Financiero ou « CMF ») (les « Titres enregistrés ») ou bien ne pas y être enregistrés (les « Titres non enregistrés »).

Pour les Titres enregistrés, il faut savoir que: Les titres proposés sont étrangers. Les droits et obligations des porteurs de parts sont ceux de la juridiction d'origine de l'émetteur. Les porteurs de parts et les investisseurs potentiels doivent s'informer sur la nature de ces droits et obligations et sur la manière de les exercer/respecter. La supervision des titres par la CMF se limite aux obligations d'information prévues par la règle 352, la supervision globale étant assurée par l'autorité de réglementation étrangère de la juridiction d'origine de l'émetteur. Les informations publiques disponibles sur les titres sont exclusivement celles exigées par l'autorité de réglementation étrangère et les principes comptables et les règles d'audit peuvent différer de ceux applicables aux émetteurs chiliens. Les dispositions de l'article 196 de la loi 18.045 s'appliquent à toutes les parties impliquées dans l'enregistrement, le dépôt, les transactions et tout autre acte lié aux titres étrangers régis par le titre XXIV de la loi 18.045.

Les demandes de souscription aux participations du Fonds dans le compartiment mentionné dans ce document ne doivent pas être effectuées sans consulter au préalable le Prospectus actuel, le Document d'information clé (« DIC ») ou le Document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »), le rapport annuel et le rapport semestriel (« Documents d'offre ») ou tout autre document officiel dans votre juridiction locale, disponibles gratuitement au siège social sis à l'adresse : European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg B 29 192.

Pour les Titres non enregistrés, il faut savoir que: LES TITRES MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT NE SONT PAS ENREGISTRÉS AU FSR ET LES OFFRES PORTANT SUR CES TITRES SERONT SOUMISES À LA RÈGLE GÉNÉRALE N°336 DE LA CMF, À COMPTER DE LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT. IL S'AGIT DE TITRES ÉTRANGERS ET LEUR ÉMETTEUR N'EST PAS TENU DE FOURNIR DES DOCUMENTS PUBLICS AU CHILI. LES TITRES NE SONT PAS SOUMIS À LA SUPERVISION DE LA CMF ET NE PEUVENT PAS FAIRE L'OBJET D'UNE OFFRE PUBLIQUE. PAR CONSÉQUENT, LE PRÉSENT DOCUMENT ET LES AUTRES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE DES PARTICIPATIONS DANS LE FONDS NE CONSTITUENT PAS UNE OFFRE PUBLIQUE OU UNE INVITATION À SOUSCRIRE OU À ACHETER DES PARTICIPATIONS DANS LE FONDS EN RÉPUBLIQUE DU CHILI.

Veuillez contacter votre Distributeur local ou la personne qui vous a fourni ce document pour obtenir des informations sur le statut d'enregistrement de titres spécifiques.

Pérou : Le Fonds est un Compartiment de Morgan Stanley Investment Funds, une société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg (la « Société »), enregistrée au Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'organisme de placement collectif conformément à la Partie 1 de la Loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée. La Société est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »). Si le Fonds et les participations du Fonds ont été enregistrés au Pérou en vertu du ***Decreto Legislativo 862: Ley de Fondos de Inversión y sus Sociedades Administradoras*** telle que modifiée, en vertu du ***Decreto Legislativo 861: Ley del Mercado de Valores*** (la « Loi sur le marché des valeurs mobilières ») telle que modifiée, et en vertu du ***Reglamento del Mercado de Inversionistas Institucionales*** approuvé par la ***Resolución SMV N°021-2013-SMV/01*** telle que modifiée par la ***Resolución de Superintendente N°126-2020-SMV/02*** (« ***Reglamento 1*** ») et la ***Resolución de Superintendente N°035-2021-SMV/02*** (« ***Reglamento 2*** »), et sont proposés uniquement aux investisseurs institutionnels (tels que définis à l'article 8 de la Loi sur le marché des valeurs mobilières) dans le cadre de l'offre publique spéciale destinée exclusivement aux investisseurs institutionnels en vertu des ***Reglamentos 1 et 2***, les participations du Fonds seront enregistrées dans la Section ***« Del Mercado de Inversionistas Institucionales »*** du Registre des titres du marché public ***valeurs (« Registro Público del Mercado de Valores*** ») tenu par la ***Superintendencia del Mercado de Valores (SMV),*** et l'offre de participations du Fonds au Pérou réservée aux investisseurs institutionnels sera soumise à la supervision de la SMV, et tout transfert de participation du Fonds sera soumis aux limitations contenues dans la Loi sur le marché des valeurs mobilières et les règlements qui en découlent mentionnés ci-dessus, en vertu desquels les participations du Fonds ne peuvent être transférées qu'entre investisseurs institutionnels, conformément à l'article 27 des ***Reglamento 1 et Reglamento 2***. Si ni le Fonds ni les participations du Fonds n'ont été et ne seront enregistrés au Pérou en vertu du ***Decreto Legislativo 862*** et du ***Decreto Legislativo 861 mentionnés ci-dessus***, ils ne feront pas non plus l'objet d'une offre publique destinée aux investisseurs institutionnels en vertu du ***Reglamento 1***, et seront offerts uniquement aux investisseurs institutionnels (tels que définis à l'article 8 de la Loi sur le marché des valeurs mobilières) dans le cadre d'un placement privé, conformément à l'article 5 de la Loi sur le marché des valeurs mobilières, les participations dans le Fonds ne seront pas inscrites au Registre public du marché des valeurs mobilières tenu par la ***SMV,*** et l'offre des participations dans le Fonds au Pérou n'est pas soumise à la supervision de cette dernière. Tout transfert des participations dans le Fonds sera soumis aux limitations prévues par la Loi sur le marché des valeurs mobilières et les réglementations émises en vertu de celle-ci mentionnées ci-dessus, en vertu desquelles les participations du Fonds ne peuvent être transférées qu'entre investisseurs institutionnels. Les demandes de souscription aux participations du Fonds dans le compartiment mentionné dans ce document ne doivent pas être effectuées sans consulter au préalable le Prospectus actuel, le Document d'information clé (« DIC ») ou le Document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »), le rapport annuel et le rapport semestriel (« Documents d'offre ») ou tout autre document officiel dans votre juridiction locale, disponibles gratuitement au siège social sis à l'adresse : European Bank and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R.C.S. Luxembourg B 29 192.

INFORMATIONS IMPORTANTES

EMEA : Cette communication promotionnelle est publiée par MSIM Fund Management (Ireland) Limited ("FMIL"). MSIM FMIL est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. MSIM FMIL est une société privée à responsabilité limitée par actions immatriculée en Irlande sous le numéro 616661 et dont le siège social est situé à l'adresse 24-26 City Quay, Dublin 2, DO2 NY19, Irlande.

Ce document contient des informations relatives aux compartiments de Morgan Stanley Investment Funds, société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg. Morgan Stanley Investment Funds (la « Société ») est enregistrée dans le Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'organisme de placement collectif, conformément à la Partie 1 de la Loi du 17 décembre 2010, dans sa version modifiée. La Société est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »).

Les demandes de souscription d'actions dans les compartiments ne doivent pas être effectuées sans consultation préalable du Prospectus, du Document d'information clé (« DIC ») ou du Document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »), du Rapport annuel et semestriel (« Documents d'offre »), ou d'autres documents disponibles dans votre juridiction

locale, qui sont disponibles gratuitement auprès du Siège social de la Banque européenne et du Centre d'affaires, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg, R. Luxembourg B 29 192. En outre, tous les investisseurs italiens doivent se référer au « Formulaire de demande étendue », et tous les investisseurs de Hong Kong doivent se reporter à la section « Informations supplémentaires pour les investisseurs de Hong Kong », décrite dans le Prospectus. Des copies du Prospectus, du KID ou du KIID, des Statuts et des rapports annuels et semestriels, en allemand, ainsi que des informations complémentaires peuvent être obtenues gratuitement auprès du représentant en Suisse. Le représentant en Suisse est Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève. L'agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Ile, 1204 Genève. Le présent document a été élaboré uniquement à titre d'information ; il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente de titres particuliers, ou d'adoption d'une stratégie de placement particulière. Les investisseurs doivent être conscients qu'une stratégie diversifiée ne protège aucunement contre des pertes quelque soit le marché concerné.

Tout indice mentionné dans le présent document est la propriété intellectuelle du fournisseur concerné (y compris les marques déposées). Les produits basés sur des indices ne sont pas recommandés, avalisés, vendus ou promus par le fournisseur concerné, qui se dégage de toute responsabilité à leur égard. Le fonds est géré de manière active et son style de gestion n'est pas limité par la composition de l'indice de référence.

Tous les investissements comportent des risques, y compris une possible perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne s'appuient pas sur la situation d'un client en particulier. Elles ne constituent pas un conseil d'investissement et ne doivent pas être interprétées comme constituant un conseil en matière fiscale, comptable, juridique ou réglementaire. Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs doivent solliciter l'avis d'un conseiller juridique et financier indépendant, y compris s'agissant des conséquences fiscales.

Le recours à l'effet de levier augmente les risques, de sorte qu'une variation relativement faible de la valeur d'un investissement peut entraîner une variation disproportionnée, favorable ou non, de la valeur de cet investissement et, par conséquent, de la valeur du Fonds.

Un investissement dans ce Fonds consiste en l'acquisition de parts ou d'actions du fonds, et non d'un actif sous-jacent donné tel qu'un immeuble ou des actions d'une société, dans la mesure où ces derniers sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le Fonds.

Les informations contenues dans le présent document ne sont pas une recommandation ou une « analyse financière » et sont classées comme des « informations publicitaires » conformément à la réglementation européenne ou suisse applicable. Cela signifie que ces informations publicitaires (a) n'ont pas été préparées conformément aux obligations juridiques visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière et (b) ne sont soumises à aucune interdiction de transaction préalable à la diffusion d'analyses financières.

MSIM n'autorise pas les intermédiaires financiers à utiliser et distribuer ce document, à moins que cette utilisation et cette distribution ne soient effectuées conformément aux lois et réglementations applicables. MSIM ne peut être tenu responsable et se décharge de toute responsabilité en cas d'utilisation, abusive ou non, de ce document par tout intermédiaire financier. Si vous êtes un distributeur de Morgan Stanley Investment Funds, il est possible que vous puissiez distribuer certains fonds, tous les fonds ou des parts de certains fonds. Veuillez vous reporter à votre contrat de sousdistribution avant de transmettre des informations sur les fonds à vos clients.

Il est interdit de reproduire, copier, modifier, utiliser pour créer un document dérivé, interpréter, afficher, publier, poster, mettre sous licence, intégrer, distribuer ou transmettre tout ou une partie de ce document, directement ou indirectement, ou de divulguer son contenu à des tiers sans le consentement écrit explicite la Société. Il est interdit d'établir un hyperlien vers ce document, à moins que cet hyperlien ne soit destiné à un usage personnel et non commercial. Toutes les informations contenues dans le présent document sont la propriété des auteurs et sont protégées par la loi sur les droits d'auteur et par toute autre loi applicable.

Ce document peut être traduit dans d'autres langues. Lorsqu'une telle traduction est faite, seule la version anglaise fait foi. S'il y a des divergences entre la version anglaise et toute version de ce document dans une autre langue, la version anglaise prévaudra.

© 2024 Morgan Stanley. Tous droits réservés.